

PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Du 5 novembre 2018 à 18H00 à VOUZIERES

Ayant pouvoir de vote : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, et MM Claude ADAM, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Claude DEBOURCES, Philippe ETIENNE, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean-Yves PIC, Jean-Pol RICHELET, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

Représenté : M. Roland CANIVENQ donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

Absents excusés : Mmes Régine BRUSA, Françoise PAYEN et MM Jean-Pierre CORNEILLE, Yann DUGARD et Ludovic PHILIPPE.

Absents non excusés : MM Tony BESANCON, Vincent FLEURY et Olivier GODART.

Personnel communautaire présent : M. Léo MAKSUD, Directeur Général des Services, Mme Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe, M. Mathieu BERTHELEMY, Gestionnaire travaux, Mme Corinne MILESI, Responsable de la commande publique et des affaires juridiques et Mme Clémence BREHAUX, Assistante de Direction.



M. le Président remercie les membres du Bureau communautaire de leur présence.



Mme MERCIER est désignée secrétaire de séance.



1) Présentation de la Charte FAMILLES par Mme Nadège CARON et Mme Gina LAPLACE - MSA Ardennes, Marne, Meuse

M. le Président laisse la parole à Mmes CARON et LAPLACE afin qu'elles puissent présenter aux élus ce qu'est la charte Familles.

Mme CARON, responsable du pôle Développement social des territoires à la MSA indique que l'accroissement des inégalités territoriales d'accès aux services par les familles a amené la MSA, acteur clé des territoires ruraux et agricoles, à élaborer la Charte territoriale "Avec les familles".

L'objectif de cette charte est d'agir pour le développement des solidarités et des services aux familles sur un territoire.

Une charte qu'est-ce que c'est ?

- une méthodologie collaborative qui associe développement social local et ingénierie de projet
 - un accompagnement soutenu sur une période de 3 ans sous forme de réunions avec les maires des communes concernées qui pourront indiquer des personnes susceptibles d'être intéressées pour faire partie de groupe de travail. Ces groupes de travail devront réfléchir à des solutions concernant les difficultés rencontrées par les familles du territoire (parents, enfants, adolescents). A la fin des 3 ans, les projets devront être pérennisés.
- M. le Président précise qu'il serait bon que ces projets puissent, à terme voir le jour sur tout le territoire de l'Argonne Ardennaise.
- un appui technique par l'expertise des agents ; un agent de l'Argonne ardennaise devra être mis à disposition, cela représenterait 0.5 etp. Sa mission principale serait de faire le relais entre les groupes de travail et les différentes thématiques qui seront abordées.
 - un soutien financier de la MSA

A quoi sert-elle ?

- développer l'accès aux services
- créer du lien social
- construire des réseaux d'entraide
- développer la citoyenneté
- faciliter le quotidien des familles
- améliorer le cadre de vie des familles

Les 4 étapes de la démarche :

- 1 - Diagnostic territorial réalisé sur la base d'enquêtes menées directement auprès des familles et sur le recueil de données des acteurs locaux
- 2 - Réflexion transverse : qui intègre les différents partenaires du territoire : intercommunalité, CAF, conseil départemental, ARS, direction de la cohésion sociale, fédérations locales.
- 3 - Réalisation de nouvelles actions ou optimisation d'actions existantes en réponse aux besoins des familles sur votre territoire
- 4 – Evaluation des actions menées auprès des familles concernées par la démarche.

M. SINGLIT, Président de la commission Aménagement du territoire indique que lors de la dernière séance, la signature de cette charte a été étudiée. Les élus de la commission ont été soucieux de savoir s'il n'y avait pas de redondances avec tous les projets actuellement en cours.

Les secteurs de Buzancy, Le Chesne, Grandpré ont été ciblés du fait des besoins exprimés par les différents partenaires sociaux impliqués depuis de longues années sur ces territoires.

De plus, Mme LAPLACE constate que les demandes émanant de familles agricoles sont les plus nombreuses sur le secteur de Buzancy (séniors et familles).

Après réflexion, la commission propose de travailler sur le bassin de vie de Buzancy et de s'étendre au périmètre du pôle scolaire.

Après ces remarques, Mmes LAPLACE ET CARON sont remerciées et quittent la salle.

Les membres du Bureau communautaire, décident de présenter au prochain Conseil communautaire cette charte « Familles » avec la MSA avec le territoire du bassin de vie de Buzancy.

2) HABITAT :

○ **Proposition de révision des loyers des logements de Belleville et Chatillon sur Bar**

L'Argonne Ardennaise gère un parc de logements locatifs dont un à Belleville et Chatillon sur Bar, situé Place du village, vacant depuis octobre 2016. Il a été récupéré suite à une décision d'expulsion et a été entièrement rénové. Il représente une surface de 131 m² et dispose d'une grande pièce à vivre avec un tubage pour installer un poêle à bois ou granulés, 4 chambres, 2 WC, une cave et un terrain à partager avec le second logement. Son loyer est fixé à 530 €.

Il est situé près d'un second logement situé rue principale dont le loyer a été révisé en février 2016 suite à une longue période de vacance. Le loyer est de 420 €. Il est de la même surface que le logement côté place mais dispose d'une chambre en moins et est moins bien orienté car coté route.

Il est proposé au Bureau, conformément à la délégation qu'il détient, et sur avis favorable de la commission Habitat/Urbanisme lors de la séance du 19/09/18, de diminuer le loyer du logement situé sur la place, à 470 €, soit une diminution de 60 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE de diminuer le montant du loyer du logement communal (T5) réhabilité sous maîtrise communautaire situé Place du village à Belleville sur Bar à 470 €, à l'unanimité.

○ **Examen de demandes de subvention Toiture /Façades**

Conformément à la délibération qu'il détient, il est proposé au Bureau communautaire l'examen des dossiers de demande de subvention suivants pour la rénovation de toitures et façades :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
M. Mme GROUD Rodolphe	62 Grande Rue - Le Chesne 08390 BAIRON ET SES ENVIRONS	PO	Toiture	16 741,47 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. Mme PALLOTEAU Gabin	7 Rue de l'église 08310 CAUROY	PO	Façade	16 115,88 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. Mme GILLET Jean	16 Rue Haute du Pâquis 08250 SOMMERANCE	PO	Façade	3 000,00 €	3 000,00 €	450,00 €
M. Mme MANCEAUX Denis	4 Rue des Budes 08310 LEFFINCOURT	PO	Façade	10 686,50 €	9 762,50 €	1 464,38 €
M. Mme BRUNSON Stéphane	10 Rue de la Gare 08240 BUZANCY	PO	Toiture	19 614,55 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. Mme PICHON Claude	9 Rue du Chêne 08400 LA CROIX AUX BOIS	PO	Toiture	12 890,00 €	10 000,00 €	1 500,00 €
Montant subvention toitures	Nombre de dossiers		3	29 802,38 €	22 762,50 €	3 414,38 €
Montant subvention façades	Nombre de dossiers		3	49 246,02 €	30 000,00 €	4 500,00 €
TOTAL			6	79 048,40 €	52 762,50 €	7 914,38 €

Montant total attribué en 2018 au titre de ce dispositif :

Toiture	33 171,17 €
Façade	8 622,29 €
Total	41 793,46 €

Aucune remarque n'étant faite, les membres du Bureau communautaire DECIDE d'attribuer les subventions, telles que présentées, pour la rénovation de toitures et façades, avec 15 voix POUR et 1 ABSTENTION.

3) Relais d'assistantes maternelles : Approbation du budget prévisionnel 2019

L'Argonne Ardennaise perçoit de la CAF une aide financière, dénommée prestation de service pour son Relais d'Assistantes Maternelles.

Afin de solliciter la prestation 2019, le Bureau est sollicité, conformément à la délégation qu'il détient pour approuver le plan de financement prévisionnel 2019.

Jusqu'au 31/12/2018, le nombre d'ETP pour l'animation du RAM est de 0.7 ETP (Animatrice 2C2A) et 0.2 ETP (Co animation FJEPCS).

A partir du 1er janvier 2019, le FJEPCS, qui développe des actions dans le cadre d'une maison des parents notamment, ne sera plus en mesure de co-animer le RAM de l'Argonne Ardennaise.

Pour autant, le partenariat entre le RAM et le FJEPCS perdurera et de manière plus large avec l'Argonne Ardennaise sur des thématiques telles que la santé, la mobilité etc...

L'emploi de notre animatrice est financé à hauteur de 0.7 ETP pour l'animation du RAM dans le cadre de la prestation de service RAM et à hauteur de 0.2 ETP pour la coordination.

La CAF des Ardennes a accepté que la 2C2A pour 2019 affecte 0.8 ETP au Relais d'Assistantes Maternelles.

En conséquence, le budget prévisionnel 2019 tient compte de ces évolutions.

Pour rappel :

Budget prévisionnel 2018 : 52 335,64 €

Prestation de service pour 0,9 ETP : 22 479.30 €

Budget prévisionnel 2019 : 46 127 € (-12%)

Prestation de service pour 0,8 ETP : 19 834,50 € (-12%)

Budget Prévisionnel 2019 (0,8 ETP)

Relais Assistantes Maternelles

Nom raison sociale du gestionnaire

Communauté de Communes de L'argonne Ardennaise

Nom de l'équipement

Relais d'Assistantes Maternelles

CHARGES		MONTANT	PRODUITS		MONTANT
60	ACHATS	2 500,00	70	PRODUITS DES SERVICES RENDUS	19 834,52
	Achats de prestations pour activités	1 000,00		Prestation de service Caf	19 834,52
	EDF/GDF/eau/carburant	600,00			
	Petit matériel fourniture entretien	300,00			
	Fournitures administratives et de bureau	200,00		Participations des usagers	
	Autres fournitures prod. Pharma				
	Alimentation – Boissons	400,00		Produits des activités	
61	SERVICES EXTERIEURS	2 368,00	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	26 292,26

68 DOTATIONS	323,78		
Dotation aux amortissements	323,78		
Dotations aux provisions			
86 CHARGES SUPPLEMENTIVES		87 CONTREPARTIE CHARGES SUPPLEMENTIVES	
Mise à disposition de personnel		Contrepartie des mises à disposition	
Mise à disposition de locaux			
Prestations techniques			
EXCEDENT		DEFICIT	
TOTAL Charges	46 126,78	TOTAL Produits	46 126,78

Le Bureau communautaire ADOPTE le plan de financement du Relais d'assistantes maternelles modifié tel que ci-dessus, à l'unanimité.

4) Parc Argonne découverte :

o Tarifs 2019

Conformément à la délégation que le Bureau détient pour fixer les tarifs de la billetterie du PAD, il est proposé de délibérer sur les tarifs applicables en 2019.

TARIFS D'ENTREE : Entrée payante pour l'accès à l'ensemble du site.	
Tarif Plein	
Tarif Plein Adulte (à partir de 12 ans)	14 €
Tarif Plein Enfant (3-11 ans)	10 €

Tarif Réduit	
Tarif Réduit Adulte (dès 12 ans)	12 €
Tarif Réduit Enfant (3-11 ans)	9 €

Liste des réductions :

Groupe (à partir de 12 personnes),
 Senior : à partir de 60 ans (sur présentation d'un justificatif),
 Etudiant post-bac (sur présentation d'un justificatif),
 Personne en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif),
 Chômeur et RMIste (sur présentation d'un justificatif),
 Famille (à partir de 3 enfants de 3-11 ans accompagnés d'1 à 2 adultes),
 Détenteur d'un coupon promotionnel,
 Invité d'un détenteur d'un Pass Annuel en cours de validité,

Détenteur d'un Pass Education (sur présentation d'un justificatif)
Gratuité
<p>Enfant de moins de 3 ans, Personnel de la 2C2A, Enseignant en pré-visite pour préparer sa venue en groupe, Responsable de centre de loisirs en pré-visite pour préparer sa venue en groupe, Responsable de comité d'entreprise en pré-visite pour préparer sa venue en groupe, Professionnel du tourisme (sur présentation d'un justificatif), Journaliste (sur présentation d'un justificatif), Soigneur animalier détenteur de la carte AFDPZ ou sur présentation de la fiche de paye, Chauffeur de Bus accompagnant un groupe en visite, Accompagnateur d'établissement scolaire ou de centre de loisirs : -Maternelle (< 6 ans) : 2 adultes gratuits quel que soit le nombre d'élèves ou un adulte gratuit par tranche entamée de 6 enfants, -Primaire et plus (> 6 ans) : 2 adultes gratuits quel que soit le nombre d'élèves ou un adulte gratuit par tranche entamée de 10 enfants.</p> <p>Accompagnateur d'établissement spécialisé ou d'une personne handicapée dépendante (sur présentation de la Carte d'Invalidité ou CMI Invalidité – Mention Besoin d'Accompagnement et/ou Cécité) Détenteur d'un billet de faveur, Détenteur d'un Pass Annuel,</p>

Tarif Pass Annuel (valable 1an à compter de la date d'achat)	x 2,5 le tarif à la journée
Pass Adulte	35 €
Pass Enfant (3-11 ans)	25 €
Pass Adulte Handicapé – Tarif réduit	30 €
Pass Enfant Handicapé – Tarif réduit	22 €
Pass Meute (2 adultes et 3 enfants)	120 €
Pass Super Meute (2 adultes et 4 à 6 enfants)	170 €
Tarif Animalier d'un Jour	
<p>Activité programmée du 1er avril au 31 août, sur réservation le week-end et jours fériés.</p> <p>De 8h30 à 12h30</p> <p>Activité réservée aux Adultes, à partir de 14 ans, ou pour 1 Enfant de 7 à 13 ans accompagné d'1 Adulte.</p> <p>Une attestation d'assurance des participants sera exigée.</p>	<p>70 € par Adulte</p> <p>OU</p> <p>120 € pour 1 Adulte + 1 Enfant</p> <p>comprenant l'entrée au parc pour le reste de la journée</p>
Tarif Anniversaire Enfant	
<p>Sur Réservation</p> <p>Tous les Jours d'Ouverture du Parc</p>	Tarif Réduit pour Tous

<p>A partir de 3 ans : rencontre avec les animaux de la basse-cour</p> <p>A partir de 5 ans : possibilité de porter un petit rapace sur le gant</p>	
<p>Animation Chasse au Trésor</p> <p>Sur Réservation Tous les Jours d'Ouverture du Parc 1h d'activités : jeu de piste sur le parc – contact avec certains animaux</p> <p>Les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne et se doivent de respecter les consignes de l'Animateur. Il se réserve le droit de mettre fin à l'activité en cas de mauvais comportement.</p> <p>Entrée au parc valable toute la journée L'heure du début de l'activité est fixée avec les parents Activité proposée aux enfants de 6 à 11 ans Pour un groupe de 5 à 12 enfants</p>	<p>Tarif Réduit pour Tous + 15 € par Groupe Trésor à apporter par la famille</p> <p>OU</p> <p>15 € par Enfant Trésor fourni par le PAD (ballons, stylos, gobelets) Non cumulable avec d'autres offres</p>

Tarif Animation	
Formation / Animation Extérieure	60 € / heure
Frais de déplacement Animation (hors territoire 2C2A)	0,50 € / km
Matériel pour Animation Extérieure	2 € par personne
Animation Groupe Enfant	6 € par enfant
Visite Guidée du Parc pour les familles ou les groupes (25 personnes maximum par guide)	50 € par groupe
Animation Naturaliste ou scientifique	95 € la ½ journée
	180 € la journée

Les principales évolutions :

- Augmentation des tarifs des PASS qui sont proposés à un montant équivalent à 2,5 entrées unitaires.
- Augmentation des tarifs de location de salle et espace restaurant
- Ajout de tarifs pour anniversaire enfants, chasse au trésor
- Intégration d'un tarif « Animalier d'un jour » pour 1 adulte et 1 enfant
- Ajout d'un tarif « Billetterie en ligne » (cadeau personnalisable = 2 €)
- Suppression des tarifs « Animanuits »
- Refonte des tarifs « Animation »

Les membres du Bureau communautaire FIXE les tarifs de la billetterie du PAD, tels que présentées ci-avant, à compter de 2019, à l'unanimité.

o **Périodes d'ouverture et horaires 2019**

Conformément à la délégation qu'il détient, le Bureau est invité à délibérer sur les périodes d'ouverture pour l'année 2019 telles que proposées ci-après :

- **Vacances d'hiver** : du 09/02 au 10/03/2019 – tous les jours de 10h00 à 17h00
- **Période pleine** : du 06/04 jusqu'à la rentrée de septembre, tous les jours de 10h00 à 18h00 en avril, mai, juin, et de 10h00 à 19h00 en juillet août et septembre
- **En septembre/octobre** : les mercredis, samedis et dimanches de 10h00 à 18h00.
- **Vacances de la Toussaint** : tous les jours de 10h00 à 18h00.

Par ailleurs, il est proposé au Bureau de déléguer au Président l'ouverture et fermeture exceptionnelle (soirée événementielle, problèmes techniques) dans un souci de réactivité.

Ces propositions ont été validées par la Commission Tourisme et Communication lors de sa séance du 24 octobre dernier.

Le Bureau communautaire FIXE les périodes et horaires d'ouverture du Parc Argonne Découverte pour 2019, tels que présentés, à l'unanimité.

o **Attribution des marchés de travaux d'extension du pavillon d'accueil du Parc Argonne Découverte**

Mme MILESI, responsable de la commande publique et des affaires juridique au sein de l'Argonne ardennaise indique qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 24 août 2018 pour l'attribution d'un marché de travaux pour l'extension du pavillon d'accueil du Parc Argonne Découverte.

La date limite de remise des offres était fixée au 28 septembre 2018 à 16h00.

Ce marché est décomposé comme suit :

Lot n° 1 : VRD – Gros œuvre – Démolition

Lot n° 2 : Charpente bois et lamellés collés – Bardages

Lot n° 3 : Couverture bac acier - zinguerie

Lot n° 4 : Menuiseries extérieures aluminium – serrurerie

Lot n° 5 : Menuiseries intérieures bois – cloisons – doublage- plâtrerie – isolation – plafonds

Lot n° 6 : Revêtements de sols – faïences

Lot n° 7 : Peintures toiles de verre

Lot n° 8 : Plomberie – installations sanitaires

Lot n° 9 : Electricité – VMC

Chacun des lots fait l'objet d'un contrat.

Les documents de consultation des entreprises sont consultables dans les bureaux administratifs de la 2C2A.

PROCEDURE DE CONSULTATION :

Le présent marché alloti a été passé sous la forme de la procédure adaptée ouverte en application, notamment, des dispositions des articles 42-2° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date susmentionnée.

13 plis ont été réceptionnés dans les délais dont 6 par voie dématérialisée, 2 par voie postale et 5 remis contre récépissé. Aucun pli n'a été reçu hors délai et aucune excuse n'a été réceptionnée.

L'ouverture des plis et l'enregistrement des offres ont eu lieu le 1er octobre 2018.

Mme Garcia, maitre d'œuvre, est chargée de l'analyse des offres techniques.

Il est précisé que les critères d'analyse des offres, prévus au règlement de consultation sont les suivants :

PRIX : 40 % de la note finale apprécié à partir du montant global et forfaitaire maximal précisé à l'acte d'engagement

TECHNIQUE : 60 % de la note finale décomposé comme suit :

Moyens humains : /15

Moyens matériels : /15

Délais d'intervention : /10

Gestion des déchets et des nuisances : /10

Cohérence de l'offre : /10

M. BERTHELEMY, gestionnaire travaux présente les résultats de l'analyse :

Il indique que l'EURL Arnaud Lallement de Vouziers (08400) a remis une offre sans rapport avec le marché, elle est écartée sans être analysée. Les autres offres sont recevables.

A la date limite de remise des plis, aucune offre n'ayant été réceptionnée pour le lot n° 3 « couverture bac acier – zinguerie », ce lot a été négocié sans publicité, ni mise en concurrence conformément à l'article 30-2° D.

ANNEXE 1 - ANALYSE FINANCIERE DES OFFRES

MARCHE : TRAVAUX D'EXTENSION DU PAVILLON D'ACCUEIL DU PAD

SOUSSIONNAIRES	Montant maximal global et forfaitaire de l'offre € HT	Note financière /40	Classement de l'offre
-----------------------	--	--------------------------------	----------------------------------

LOT 1 GROS ŒUVRE, DEMOLITION			
SAS LE BATIMENT ASSOCIE-Site des Ardennes	110 566,48 €	28,62861873	2
ANCELME ET FILS	79 134,14 €	40	1
LOT 2 CHARPENTE BOIS ET LAMELLE COLLE - BARDAGE			
TECHNIQ BATIR	12 500,00 €	40	1
LOT 3 COUVERTURE BAC ACIER ZINGUERIE			
CSG COUVERTURE	7 770,47 €	40	1
LOT 4 MENUISERIE EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE			
SAM METAL	25 621,00 €	40	1
LOT 5 MENUISERIES INTERIEURES BOIS - DOUBLAGE PLAFONDS CLOISONS ISOLATION			
SARL BULCOURT AUBRY	21 971,03 €	34,55186216	2
Ets VAUTHIER	18 978,50 €	40	1
LOT 6 REVETEMENT DE SOL - FAIENCES			
SARL CARRELAGES ET FAIENCES DU BATIMENT	8 240,74 €	40	1
LOT 7 REVETEMENT DE SOL - FAIENCES			
Ets Nivoix	5 494,25 €	40	1
LOT 8 PLOMBERIE INSTALLATIONS SANITAIRES			
THIRION SAS	22 524,87 €	40	1
LOT 9 ELECTRICITE VMC			
SARL CANTARELLI	OFFRE IRREGULIERE		
THIRION SAS	16 991,72 €	29,62685355	2
Ets VAUTHIER	12 585,28 €	40	1

A la suite de cette analyse, il est proposé au Bureau d'attribuer le marché comme suit :

- **Le lot n° 1** « VRD – Gros œuvre – Démolition » à l'entreprise ANCELME ET FILS, Ardeuil et Montfauxelles (08400) pour un montant maximal global et forfaitaire de 79 134,14 € HT soit 94 960,97 € TTC.

- **Lot n° 2** « Charpente bois et lamellés collés – Bardages » à l'entreprise TECHNIQ BATIR, Nouzonville (08700) pour un montant maximal global et forfaitaire de 12 500 € HT soit 15 000 € TTC
- **Lot n° 3** « Couverture bac acier - zinguerie » à l'entreprise CSG COUVERTURE, Vandy (08400) pour un montant maximal global et forfaitaire de 7 770,47 € HT soit 9 324,56 € TTC
- **Lot n° 4** « Menuiseries extérieures aluminium – serrurerie » à l'entreprise SAM METAL, La Grandville, pour un montant maximal global et forfaitaire de 25 621,00 € HT soit 30745,20 € TTC
- **Lot n° 5** « Menuiseries intérieures bois – cloisons – doublage- plâtrerie – isolation – plafonds » à l'entreprise VAUTHIER, Ballay (08400) pour un montant maximal global et forfaitaire de 18 978,50 € HT soit 22 774,20 € TTC
- **Lot n° 6** « Revêtements de sols – faïences à l'entreprise Carrelages et Faïences du Bâtiment », Tournes (08090), pour un montant maximal global et forfaitaire de 8 240,74 € HT soit 9 888,89 € TTC
- **Lot n° 7** « Peintures toiles de verre » à l'entreprise NIVOIX, Aiglemont (08090) pour un montant maximal global et forfaitaire de 5 494,25 € HT soit 6 593,10 € TTC
- **Lot n° 8** « Plomberie – installations sanitaires » à l'entreprise THIRION, Suippes (51600) pour un montant maximal global et forfaitaire de 22 524,87 € HT soit 27 029,84 € TTC.
- **Lot n° 9** « Electricité – VMC » à l'entreprise VAUTHIER, Ballay (08400), pour un montant maximal global et forfaitaire de 12 585,28 € HT soit 15 102,34 TTC.

Aucune remarque n'étant faite, les membres du Bureau communautaire DECIDENT d'attribuer le marché, tel que présenté, à l'unanimité.

5) Proposition d'adhésion à l'association Citoyens & Territoires

M. SINGLIT présente cette association : Citoyens & Territoires - Grand Est est une association loi 1901, créée en 1994 sous le nom de Carrefour des Pays Lorrains, basée à Colombey-les-Belles. Plus qu'une association d'élus, elle est composée d'adhérents distingués en 3 collèges : organisations territoriales, organismes partenaires (dont le monde associatif) et professionnels du développement des territoires.

Ses missions sont les suivantes :

- *Favoriser, soutenir, encourager l'émergence de projets de développement local, de participation citoyenne, d'éducation populaire dans tous les territoires de la région Grand Est.*
- *Regrouper au niveau régional toute structure ou personne impliquée dans les politiques de développement territorial et établir un réseau d'échanges d'expérience et d'information, de formation et de réflexion prospective.*
- *Susciter toutes propositions de politique publique susceptibles d'assurer le développement équilibré des territoires de la région Grand Est*
- *Favoriser l'information, les échanges et la coopération à l'échelle européenne.*

Il est proposé au Bureau d'accepter cette adhésion annuelle, dont le coût est actuellement de 718 € qui sera un appui pour les membres du GAL de l'Argonne Ardennaise.

Ce coût pourra être pris en charge dans le cadre de l'aide au fonctionnement LEADER.

Le Bureau communautaire ACCEPTE d'adhérer à l'association CITOYENS & TERRITOIRES et PREND ACTE que le coût annuel actuel est de 718 euros, à l'unanimité.

Aucune question n'étant posée, M. le Président lève la séance à 20h20.

Le Président,

Francis SIGNORET

